

Paris, le 20 septembre 2019

Conclusion d'un avenant au protocole d'accord du 29 août 2018 entre CNP Assurances et Caixa Seguridade

CNP Assurances annonce avoir achevé les discussions avec Caixa Seguridade concernant leur nouvel accord de distribution exclusif dans le réseau de Caixa Econômica Federal au Brésil et a conclu un avenant au protocole d'accord du 29 août 2018. Les principales modifications apportées par cet avenant sont les suivantes :

- CNP Assurances bénéficiera de l'allongement de la durée de l'accord de distribution exclusif de 5 ans supplémentaires, soit jusqu'au 13 février 2046 (au lieu du 13 février 2041) ;
- CNP Assurances conservera jusqu'en décembre 2020 une part économique plus élevée (51,75% contre 40%) sur le périmètre de l'accord du 29 août 2018 (retraite, prévoyance, emprunteur consommation) ;
- CNP Assurances conservera jusqu'à l'échéance de l'accord opérationnel actuel (14 février 2021) au travers de sa filiale Caixa Seguros Holding toutes ses autres activités sans rupture anticipée ;
- CNP Assurances paiera, à une date désormais fixée en décembre 2020, un montant porté de 4,65 MdR\$ à 7,0 MdR\$¹. L'avenant prévoit en outre des mécanismes incitatifs à la surperformance en terme de volumes et de rentabilité sur les 5 premières années, sous forme de versements complémentaires, plafonnés à 0,8 MdR\$ en part du Groupe en valeur au 31 décembre 2020. L'impact de l'avenant au protocole d'accord sur le taux de couverture SCR Groupe est estimé à 3 points supplémentaires.

CNP Assurances confirme que le taux de rendement interne estimé de l'investissement relatif à ce nouvel accord reste supérieur à 15%, contribuant ainsi à la création de valeur à long terme du Groupe.

La réalisation de la transaction reste soumise à différentes conditions suspensives, dont notamment l'obtention des autorisations des autorités réglementaires compétentes en matière prudentielle et de concurrence. Sous réserve de l'obtention de ces autorisations, le closing de l'opération devrait intervenir à fin décembre 2020.

« CNP Assurances se réjouit de la conclusion de cet avenant qui élargit l'accord conclu en août 2018 en donnant une perspective encore plus longue à notre partenariat avec Caixa Econômica Federal. J'en profite pour saluer le succès des équipes brésiliennes qui ont permis à notre filiale commune de se positionner à la 3^e place du marché brésilien » indique Antoine Lissowski, directeur général de CNP Assurances.

¹ Taux de change au 19 septembre 2019 1 € = 4,58 \$R

ANNEXE

Performances opérationnelles et financières de Caixa Seguros Holding

En quote part CNP Assurances	2008	2018	S1 2019	TCAM 2008-2018 (en R\$)	TCAM 2008-2018 (en €)
Chiffre d'affaires (MdR\$)	2,2	12,2	7,1	19 %	14 %
Valeur des affaires nouvelles* (MR\$)	209	765	388	14 %	11 %
Résultat net (MR\$)	332	1 017	569	12 %	7 %
Dividendes (MR\$)	223	780	n/a	13 %	8 %

*Valeur des affaires nouvelles (VAN) Amérique Latine comprenant une contribution marginale de l'Argentine. La VAN 2018 et S1 2019 prend d'ores et déjà en compte une réduction de la quote-part des droits économiques de CNP Assurances sur le périmètre compris dans le nouvel accord de distribution (passage de 51,75% à 40%).

Répartition du chiffre d'affaires de Caixa Seguros Holding

100% du chiffre d'affaires de Caixa Seguros Holding (MdR\$)	2017	2018	S1 2019	Variation 2017-2018 (%, publié)
Périmètre du nouvel accord de distribution exclusif	15,1	19,8	11,8	31 %
Produits distribués dans le réseau CEF non compris dans le périmètre du nouvel accord	2,5	2,7	1,5	8 %
Produits distribués via d'autres canaux de distribution que CEF (courtiers, digital)	1,4	1,0	0,5	-29 %
Total	19,0	23,5	13,8	24 %

Périmètre économique sécurisé²

2018 (part du Groupe)	Chiffre d'affaires	Valeur des affaires nouvelles	Résultat net part du Groupe
Périmètre économique sécurisé (à l'échelle du Brésil)	70 %	60 %	50 %

² En prenant en compte le nouveau périmètre d'exclusivité et des droits économiques réduits pour CNP Assurances par rapport à la situation actuelle et y compris les produits distribués via d'autres canaux de distribution que CEF

CALENDRIER FINANCIER

- Indicateurs de résultat au 30 septembre 2019 : vendredi 15 novembre 2019 à 7h30

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée intégrale du groupe CNP Assurances, publiés en application des dispositions de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs <https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs>.

À propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2ème marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance/protection et d'épargne/retraite innovantes.

La société compte plus de 37 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 14 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins des clients de chaque pays.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998. Le Groupe affiche un résultat net de 1 367M€ en 2018.

Contacts

Presse

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51
Tamara Bernard | 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Investisseurs et analystes

Nicolas Legrand | 01 42 18 65 95
Jean-Yves Icole | 01 42 18 86 70
Typhaine Lissot | 01 42 18 83 66
Julien Rouch | 01 42 18 94 93

infofi@cnp.fr

Suivez nous sur :



Avertissement :

Ce document peut contenir des données de nature prospective. Ces données se réfèrent notamment à des projections, des événements futurs, des tendances ou objectifs qui sont sujets par nature à des risques et aléas susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces données. Ces risques et aléas peuvent concerner par exemple l'évolution de la conjoncture économique et les performances des marchés financiers, les décisions et changements d'ordre législatif ou réglementaire, la fréquence et la gravité des sinistres assurés, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change, les changements intervenant dans les politiques des banques centrales ou des gouvernements, les procès ou actions en justice, les effets des acquisitions et des cessions, et des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence. Des informations concernant ces risques et aléas peuvent figurer dans les documents déposés par CNP Assurances auprès de l'AMF. CNP Assurances ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser, du fait de nouvelles informations, d'événement futur ou pour toute autre raison, les données de nature prospective qui peuvent être présentées dans ce document.

Certains éléments de l'exercice précédent peuvent être reclassés afin qu'ils soient cohérents avec les données de l'exercice actuel. La somme des données chiffrées présentées dans le présent document peut ne pas correspondre exactement au total indiqué dans les tableaux et le texte. Les pourcentages et variations en pourcentages sont calculés sur la base de données chiffrées complètes comprenant également les décimales, c'est pourquoi le présent document peut contenir de légères différences dans les sommes et pourcentages en raison des valeurs arrondies. Les résultats définitifs de CNP Assurances en matière de solvabilité doivent être soumis ultérieurement aux autorités de supervision et peuvent différer des estimations explicitement ou implicitement données dans ce document.

Ce document peut contenir des indicateurs alternatifs de performance (par exemple le résultat brut d'exploitation) que CNP Assurances estime être des indicateurs utiles, mais qui ne sont pas reconnus par les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Par conséquent, ces indicateurs doivent être considérés comme des compléments, et non comme des substituts, au bilan et au compte de résultat déterminés conformément aux normes IFRS. Comme toutes les entreprises ne les définissent pas de la même manière, ces indicateurs peuvent ne pas être comparables à des indicateurs de même appellation utilisés par d'autres entreprises.